

DDFiP du Haut-Rhin
SGC de Colmar

ANNEXE 9

CODIQUE

DEMANDE D'OUVERTURE D'UN COMPTE A TERME

TITULAIRE DU COMPTE A TERME

Nom de la collectivité	MAIRIE DE WINTZENHEIM BUDGET ANNEXE DE LA GENDARMERIE
Titre du représentant de l'établissement	Monsieur le Maire – NICOLE Serge
Adresse	Mairie – 28, rue Clemenceau 68 920 WINTZENHEIM
N° SIRET	216 803 742 00016

CARACTÉRISTIQUES – FONCTIONNEMENT DU COMPTE A TERME

Le compte à terme ne peut pas faire l'objet d'un retrait partiel, seul le retrait total anticipé est autorisé.
Si les fonds déposés sont retirés avant l'expiration du terme convenu à l'ouverture du compte à terme, la somme débloquée sera rémunérée sur la base du taux de maturité immédiatement inférieure à la durée effective d'immobilisation, tel qu'il figure sur le barème en vigueur le jour de l'ouverture du compte à terme.
Les sommes retirées avant l'expiration d'une période mensuelle d'immobilisation ne seront pas rémunérées.

Date d'ouverture (date d'effet du placement)	
Montant du placement en euros (en chiffres et en lettres)	2 000 000 € (deux millions d'euros)
Durée du placement (en mois)	12
Taux d'intérêt (en %)	
Taux actuariel (en %) (Pour information)	
Intérêts imposables	OUI ☐ NON ☒

Fait à Wintzenheim le 2 février 2023

Nom et signature du Comptable

Thierry BOEGLIN

Signature du client, le Maire,

Serge NICOLE